

SEPTEMBRE 2024 • Annuel • N°13

LA Chasse SUR SON 31



DOSSIER
J'AIME LA NATURE PROPRE,
UNE RÉUSSITE
EN HAUTE-GARONNE

ÉDITO

Au moment où j'écris ces quelques mots, le 20 Août précisément, notre pays, la France, se trouve dans une situation politique inédite. Notre gouvernement est démissionnaire et notre Président de la République hésite à nommer un nouveau Premier Ministre. Tout ceci découle du résultat des élections européennes du 9 Juin dernier. Beaucoup de personnes n'ont retenu de ce scrutin que deux analyses : la première est que les élections européennes ont servi de référendum contre la politique du chef de l'Etat et la seconde, c'est que l'impensable s'est produit à savoir la dissolution de l'Assemblée Nationale qui a conduit à la période politique actuelle que nous traversons. Personnellement, je tiens à vous faire partager une troisième conséquence du résultat des « Européennes » : nous n'aurons, nous les chasseurs, aucun représentant au Parlement européen. Je suis déçu, triste, inquiet mais je prends acte et je respecte le choix des électeurs de ne pas envoyer de chasseurs affirmés et vigilants dans cette institution plutôt propice à proposer des lois ou des directives dirigées contre la chasse, son histoire, son patrimoine et ses traditions. Mon attention à observer ce que les nouveaux parlementaires européens vont promulguer sur la chasse et ses pratiques, ainsi que ma combativité à défendre les chasseurs, n'en seront que décuplées. À suivre... mais dommage quand même.

Sur un autre sujet, je tiens à revenir sur le déroulé de notre dernière Assemblée Générale du mois d'Avril 2024. Une belle réussite ! Un lieu adapté : le Parc des Expositions de Villeneuve-de-Rivière qui va accueillir le prochain Salon de la Chasse en Avril 2025. Une présence nombreuse des participants : merci à vous. À la tribune, des personnalités en nombre qui ont présenté des interventions de qualité. La présence de Mr Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Occitanie et Préfet de la Haute-Garonne a été fort appréciée. Une organisation sans faille de la part de notre Personnel fédéral : qu'il en soit chaleureusement remercié. Et enfin pour terminer, un repas bon et convivial, animé par les fanfares et les chants des sonneurs du Comminges. Une belle page de l'histoire de la chasse en Haute-Garonne ! Cela me donne donc l'occasion de vous donner des nouvelles du chaînon manquant de l'humanité dont je vous avais parlé lors de la lecture de mon rapport moral. J'ai nommé « Ecolo sapiens » ! Bien qu'ayant été, lui aussi, sévèrement secoué lors des élections européennes, « Ecolo sapiens » se porte bien. Depuis son bureau bétonné et climatisé où il reçoit 3 ou 4 livreurs par jour entre le repas de midi et le Uber Eats du soir, il continue de donner des leçons de morale aux agriculteurs et aux chasseurs. Autant j'écouterai toujours avec respect un naturaliste anti-chasse qui use deux paires de bottes par saison, autant je m'éloigne de plus en plus de ceux qui observent les animaux par le biais des écrans de télévision ou d'ordinateur. Sur notre territoire, que la faune sauvage soit simplement quelque chose à chasser ou à regarder est la plus grossière des illusions. Elle incarne souvent la différence



Jean-Bernard PORTET

Président de la FDC31

entre une contrée riche, entretenue par la main de l'homme, et une simple terre. Ce constat, « Ecolo sapiens » ne le valide plus. La première des écologies consiste, paradoxalement, à cesser d'être bête. Sans jamais oublier que nous le sommes ! Ça aussi, « Ecolo sapiens » ne le valide plus. Il préfère continuer à interpeler les tribunaux pour faire interdire la chasse des grives au gluau ou à la tendelle ainsi que la chasse de l'alouette des champs à la matole ou aux pantes. Et il gagne ! Pour information, les prochaines attaques se porteront sur l'interdiction de chasser quelques espèces de gibier d'eau et sur l'interdiction de la dernière chasse traditionnelle encore autorisée, je veux parler de la chasse à la palombe. Les palombières et les pantières sont dans le viseur des anti-chasse, bien aidés qu'ils sont par certains élus et fonctionnaires de Bruxelles. On y revient... à l'Europe.

Pour conclure, je dirai que l'automne est, pour nous chasseurs, la période de l'ouverture générale. Même si cette saison coïncide avec la reprise des actions en justice fomentées par « Ecolo sapiens », cela reste, avant tout, une période de joie, de plaisir, de retrouvailles pour pratiquer à nouveau notre chasse loisir. Désormais, en France, la chasse est devenue un sujet de société où se mêlent des enjeux culturels, passionnels, économiques, environnementaux et éthiques. Chasseurs, nous devons démontrer qu'il est possible de concilier tradition et modernité, qu'il est possible de préserver la nature et la biodiversité tout en maintenant une activité de chasse qui reste pour beaucoup d'entre nous un élément clé de notre identité ! C'est la raison pour laquelle nous devons rester unis, solidaires et exemplaires. Exemplaires sur le comportement et la sécurité pour tous. Je sais que je peux compter sur vous et je vous fais confiance pour pratiquer une chasse responsable et durable en collaboration avec tous les acteurs concernés et tous les utilisateurs de la nature.

En n'oubliant pas de remercier le monde agricole, tous les bénévoles qui animent et organisent la chasse dans notre département ainsi que tous les généreux donateurs, je vous souhaite une bonne lecture et une très agréable saison de chasse accompagnée de beaucoup de plaisir et de réussite.

SOMMAIRE



Chasse
LA SUR SON 31

L'ÉVÈNEMENT 2025, NOUVEAU SALON CHASSE ET NATURE !	04
LA VALIDATION FAIT PEAU NEUVE	05
ÉVOLUTION DES ESPÈCES, SITUATION EN 2024	06
SANGLIER : NOUVELLES APPROCHES ET NOUVEAUX OUTILS	10
J'♥ LA NATURE PROPRE, UNE RÉUSSITE EN HAUTE-GARONNE	12
PRESTATIONS DE SERVICE À LA FDC31	14
PROTECTION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	16
LA CHASSE EN FRANCE D'AUJOURD'HUI	18
LES GIC MIS À L'HONNEUR	20
SIA, LA DATE BUTOIR EST PROCHE	22
INTERVIEW : LA PASSION SOUS TOUTES SES FORMES	23



RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Siège social

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
23, chemin de Laveran - CS 90002
31390 CARBONNE

Tél. 05 62 71 59 39

Email fdc31@chasseurdefrance.com

Bureaux ouverts au public

Lundi, mercredi et jeudi :
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30

Directeur de publication

Jean-Bernard PORTET

Comité de rédaction

Alain MESSAL, Johan ROY,
Annick MULOT, Shania COULSON

N° ISSN : 2263-987X

Illustration

FNC, FDC 31



L'ÉVÈNEMENT 2025, NOUVEAU SALON CHASSE ET NATURE !

Cela manquait aux passionnés, alors la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges (5C) a décidé d'organiser un salon ambitieux dédié à la chasse et à la nature.

Ce nouveau salon, **PASSION GRAND SUD**, se tiendra les **11, 12 et 13 avril 2025** à côté de Saint-Gaudens.

Idéalement placé, le Parc des expositions du Comminges bénéficie d'une situation géographique idéale entre les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et l'Espagne toute proche.

UN SALON À LA HAUTEUR !

Le Sud-Ouest compte plus de 400 000 chasseurs, sa culture et la pratique cynégétique sont fortes, pourtant aujourd'hui, l'absence de grand rassemblement accueillant les passionnés de chasse dans le quart Sud-Ouest de la France est déploré. Partant de ce constat la 5C, portée par sa présidente Magali Gasto Oustric, a décidé de relever le défi l'an prochain, en apportant au Sud-Ouest un grand salon valorisant la chasse et la biodiversité.

Avec le salon agricole international « Les Pyrénéennes » tous les 3 ans et depuis 35 ans, avec près de 100 000 visiteurs lors de la dernière édition, la Communauté des Communes démontre sa capacité et son expérience à organiser de grands salons.

Elle n'hésite pas à investir durablement pour se donner les moyens de ses ambitions. Avec sa toute nouvelle structure de 10 000m² couverte, ajoutée aux 4 000m² du parc des expositions, le site de près de 7ha est prêt à accueillir exposants et visiteurs pour mettre en avant la chasse, la nature et la biodiversité autour de points de restauration valorisants la venaison de qualité, dans un esprit de convivialité.

A QUOI S'ATTENDRE ?

Tels les plus grands salons, des expositions, des démonstrations, des exposants de marques de matériel et d'équipements des plus renommés, ou encore des dégustations de produits locaux sont prévus. Des animations en continu ponctueront les 3 jours : des démonstrations de chiens, de tir à l'arc, palombières, des conférences aux thématiques passionnantes, et bien d'autres surprises vous attendent.

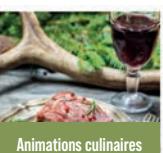
Et aussi, pour les visiteurs, une soirée festive et plus de 10 000 € de lots à gagner !



Démonstration vénérerie



Tir sportif



Animations culinaires



Rallye des trompes du Comminges



Nombreux concours de chiens d'arrêt



Exposition de plus de 1.000 chiens



Animations permanentes avec Bandas et chanteurs



Présence de très nombreuses associations

LA FDC31 PARTENAIRE

Notre Fédération accompagne la 5C à la préparation de cet évènement en apportant sa connaissance de la chasse, des chasseurs, des gestionnaires et des partenaires.

La FDC31 tiendra un stand où petits et grands pourront venir s'informer et échanger autour de notre passion.

Le Naturo'bus, remorque pédagogique véritable observatoire de la Nature, fera découvrir la biodiversité locale et questionner tous les publics sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire et à la gestion des espèces et des milieux.

Tous les ingrédients sont réunis pour faire de **PASSION GRAND SUD**, LE salon cynégétique de référence du Sud-Ouest.

Prenez date dès maintenant, la fête promet d'être belle !

PASSION GRAND SUD
L'ÉVÈNEMENT 2025
Salon chasse & nature
SAINT-GAUDENS
11-12-13 AVRIL 2025

+ 30 000 visiteurs attendus

+ 250 exposants

+ 15 000 m² couverts

Nombreuses animations en continu !

Pour participer au plus grand Salon du Grand Sud :

contact@passiongrandsud.fr

05 61 88 86 83

passiongrandsud.fr



Parc des Expositions du Comminges
Saint-Gaudens (31) 5 mn sortie A64

Organisé par

Avec le concours de



LE LOGICIEL DES VALIDATIONS FAIT PEAU NEUVE, ÇA CHANGE QUOI POUR VOUS ?

Dans un souci de cohérence entre les Fédérations Départementales des Chasseurs, la Fédération Nationale des Chasseurs a développé un nouveau programme de validation du permis de chasser. Le but est de rendre la prise de validation par internet plus facile d'utilisation, plus intuitive, dans un environnement sécurisé.

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Parmi les nouveautés, vous trouverez la possibilité de valider pour un autre chasseur, ou encore la validation des nouveaux chasseurs à tarif réduit depuis le site internet.

Seule l'assurance Responsabilité Civile Chasse à 20€ est maintenant proposée via le site internet, les options complémentaires pourront être demandées via le lien de l'assureur.

La procédure est un peu différente pour cette première année, vous devez faire votre demande en 2 étapes : la création de votre compte puis la demande de validation proprement dite.

Après avoir créé votre compte de connexion avec votre Identifiant Guichet Unique (IDGU), votre identification

avec le mot de passe vous permettra de retrouver vos informations enregistrées, de choisir la validation que vous souhaitez (départementale ou nationale) pour la saison 2024-2025 et de régler par carte bancaire.

Vous imprimerez directement la validation à l'issue du paiement, comme les années précédentes.

Vous pouvez au préalable visualiser des tutos qui vous expliquent la démarche à suivre.

Des nouveautés, bien accueillies par les chasseurs, qui facilitent cette démarche annuelle obligatoire pour pouvoir chasser.

Pour les chasseurs qui ne sont pas équipés d'outils informatiques, la validation reste possible par courrier ou à l'accueil de la Fédération.

LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

PREMIÈRE CONNEXION

UNE NOUVELLE FAÇON DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

- Comme à votre habitude, allez sur le site internet de votre fédération pour valider votre permis en ligne
- Sur la nouvelle page, cliquez sur "S'inscrire maintenant" et suivez les instructions
- Si besoin, visionnez cette courte vidéo explicative

SCANNEZ LE QR CODE POUR ACCÉDER À LA VIDÉO

Nouveau chasseur ? Rapprochez-vous de votre fédération

LA VALIDATION DU PERMIS EN LIGNE

en 2 étapes

À PARTIR DU 4 JUIN

1ère étape

Ouverture du site de validation en ligne et inscription (création du compte).

Scannez le QR CODE pour voir comment créer son compte !

2ème étape

Vous êtes déjà inscrit ? Si vous le souhaitez, prenez votre nouvelle validation pour la saison 2024-2025.

Scannez le QR CODE pour voir comment prendre une validation !

EVOLUTION DES ESPÈCES 2024



Le suivi de la faune sauvage est une des missions prioritaires de la FDC31.

Bien que très chronophage, cette politique permet à la Fédération d'être reconnue en matière de suivi de l'évolution des espèces. Cet investissement s'accompagne d'un échange permanent avec les adhérents et régulièrement avec nos partenaires pour expliquer et comprendre les tendances d'évolution.

L'ampleur et la rigueur des opérations de recensement sont source de nombreux et précieux renseignements indispensables à la bonne gestion des espèces.

En s'appuyant sur ses données de terrain, le service Environnement est en capacité de répondre aux nombreuses sollicitations d'études d'impacts et d'aménagements des milieux.

Avec ces informations, votre Fédération propose des modalités de gestion en cohérence avec l'évolution des populations, ainsi les plans de chasse grand gibier sont adaptés aux courbes de tendance du cerf, du chevreuil et de l'isard, tout comme les plans de gestion petit gibier de montagne ou de plaine sont en cohérence avec les indices calculés.

Pour chacune des espèces, nous utilisons la meilleure période et méthode pour recueillir les données qui sont ensuite utilisées à des fins départementales ou nationales. D'ailleurs c'est grâce à cette rigueur et au respect des protocoles que nous avons le soutien financier de l'OFB et de la FNC pour une grande partie des suivis des espèces présentes dans nos territoires à travers le projet CYN'OB'S.

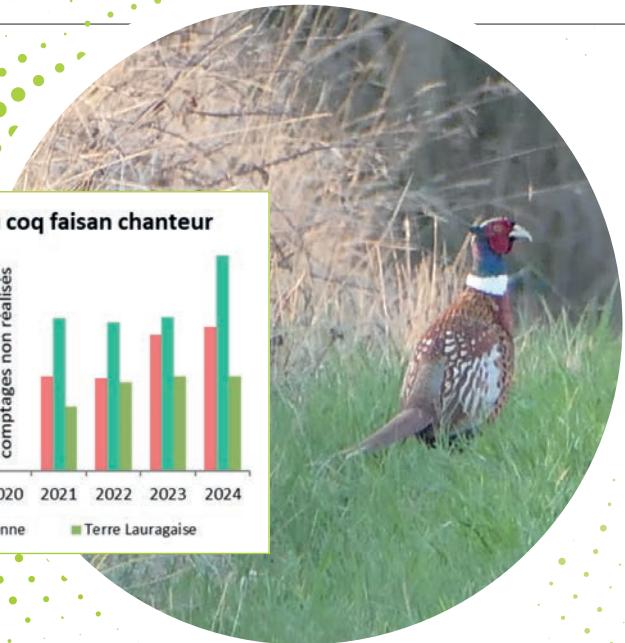
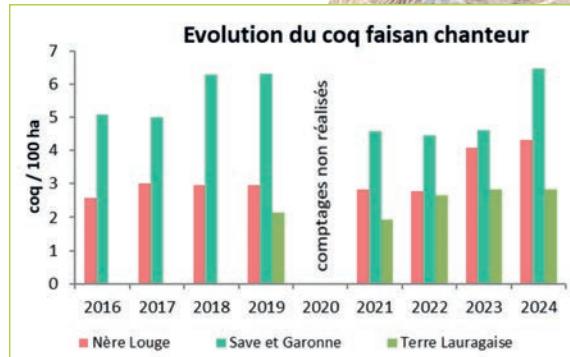
Petit gibier de plaine

FAISAN



Des efforts de gestion de l'espèce sur les GIC ont permis la formation de nombreux couples au printemps. Les retours de terrain indiquent que la reproduction s'annonce moyenne à bonne pour la saison 2024.

Un nouveau GIC a vu le jour à l'été 2024, le GIC Bure-Saudrune, qui vient s'ajouter aux 3 autres GIC Faisan existants.

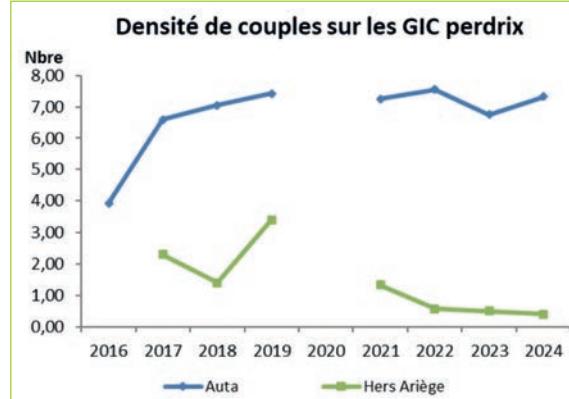


PERDRIX ROUGE



Les populations de Perdrix rouge sont en augmentation, surtout sur le GIC Auta. Cette espèce reste difficile à maintenir au regard du manque d'habitats favorables, mais les travaux des ACCA impliquées dans sa conservation font en sorte que les premiers suivis de reproduction et les retours de terrain indiquent une saison à venir moyenne.

Avec 2 GIC seulement, cette espèce mériterait un engagement plus important de la part des autres chasseurs du département pour reconstituer des populations naturelles viables.

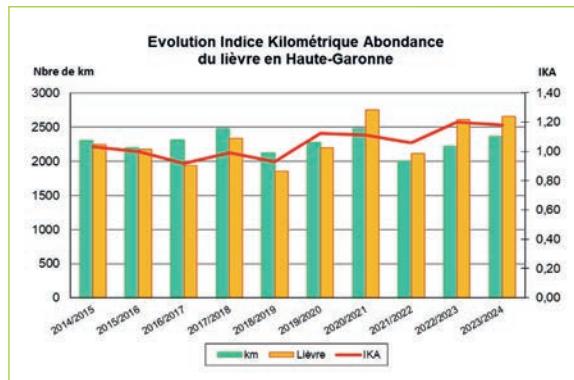


LIÈVRE



Les populations de Lièvre semblent se maintenir, avec toutefois des IKA disparates entre les territoires du nord et du sud du département.

Au nord, les IKA avoisinent 2 individus par kilomètre, alors que le sud est plus proche de 1 lièvre au kilomètre. Cette différence notable est à mettre en lien avec 3 paramètres essentiels pour l'espèce : la différence d'habitats colonisables, la différence de gestion cynégétique de l'espèce et la différence dans la manière de maîtriser la prédation naturelle opportuniste (les indices kilométriques d'abondance du renard sont parmi les plus élevés au sud du département, et dépassent parfois ceux du lièvre).



Migrateurs

BÉCASSE DES BOIS



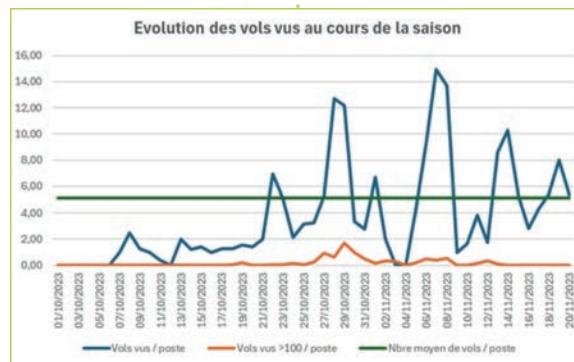
La saison 2023-2024 a été une bonne saison pour la Bécasse des bois, sans doute en lien avec les conditions météorologiques exceptionnellement défavorables dans le nord de la France. L'indice de reproduction de l'espèce, confirmé par le baguage et la lecture d'ailes des oiseaux prélevés indique un fort taux de jeunes. Espérons qu'il en soit de même pour la saison 2024-2025.



PALOMBE



Après une saison 2023 extrêmement mauvaise pour l'espèce, il semble que la reproduction de la palombe ait été excellente sur le département de la Haute-Garonne. Nous avons bon espoir de disposer de beaux effectifs migrateurs dans le département en 2024.



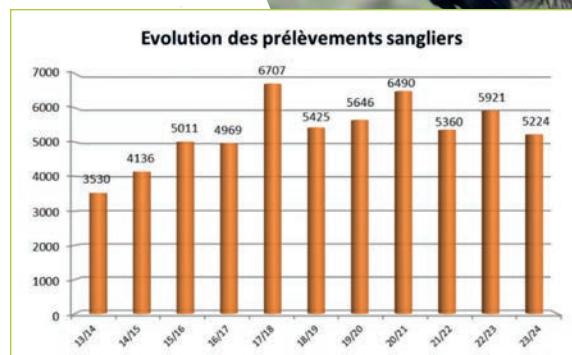
Grand Gibier

SANGLIER



Les prélèvements de 2023 n'ont pas été assez importants sur l'espèce. Les chasseurs semblent avoir pris la mesure des besoins de chasser cet animal toute l'année.

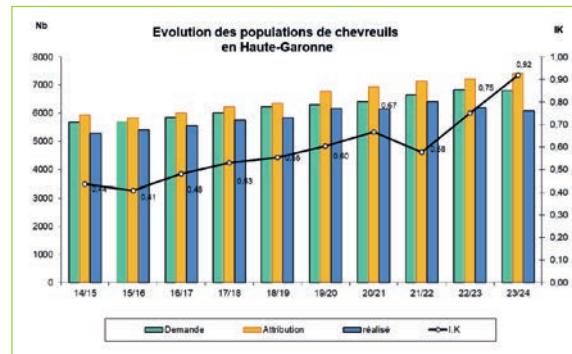
Entre le 1^{er} juin et le 19 août 2024, plus de 315 sangliers ont déjà été tués dont plus de la moitié en battue. Ces efforts de prélèvements sont à poursuivre car, rappelons-le, le sanglier est une cause majeure de dégâts agricoles. Cette espèce très prolifique peut supporter une importante pression de chasse sans porter atteinte à ses populations d'une année sur l'autre, nous engageons tous les chasseurs et les ACCA à le chasser intensément par tous les moyens à leur disposition.



CHEVREUIL



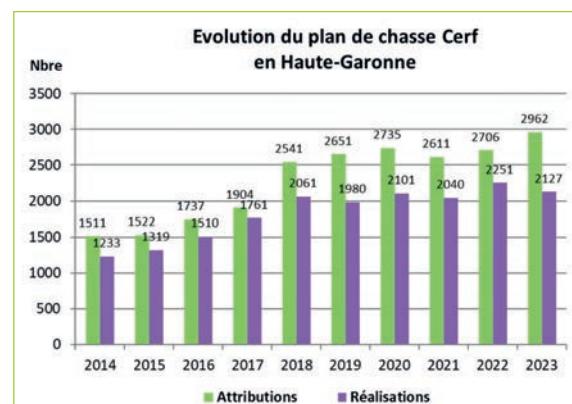
Les populations sont en forte hausse dans le Lauragais. En réponse à ce constat, les chasseurs et leurs ACCA, ont demandé une augmentation du plan de chasse permettant de limiter l'évolution du Chevreuil dans ce secteur. Les populations les plus importantes sont toujours observées sur les coteaux gersois, à l'ouest du département.



CERF



Si la chasse parvient à la limiter et à la ralentir, la dispersion de l'espèce Cerf depuis les Pyrénées Centrales vers Toulouse est aujourd'hui confirmée. Il n'est plus aujourd'hui un seul territoire en Haute-Garonne où cette espèce n'ait pas été observée, au moins de manière sporadique. L'objectif de la chasse départementale consiste aujourd'hui à faire diminuer les populations pyrénéennes et à limiter sa progression partout où cela est possible grâce à l'attribution de bracelets CEI2.

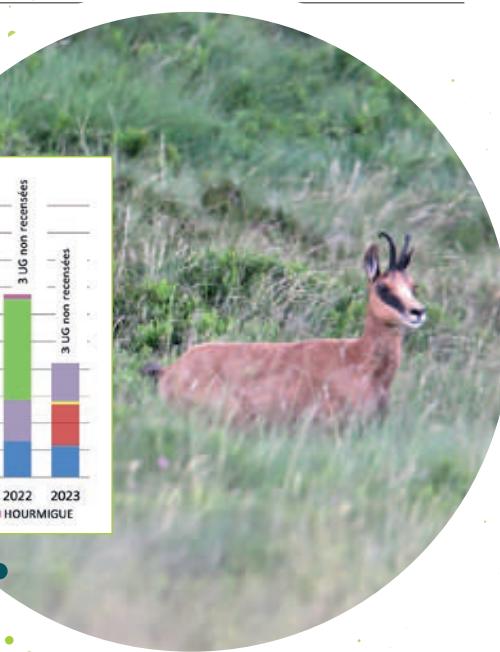
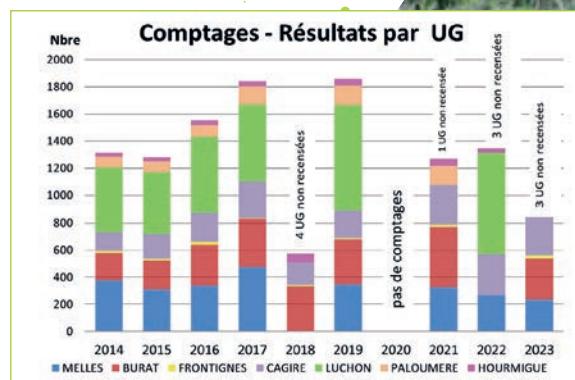


Gibier de Montagne

ISARD



L'isard est toujours soumis à des aléas sanitaires. Des foyers épidémiques persistent depuis 3 à 4 ans dans le département, ne permettant pas à la population d'augmenter, voire la faisant décroître par endroit. Certains secteurs, comme le Larboust, restent néanmoins relativement favorables à l'espèce.

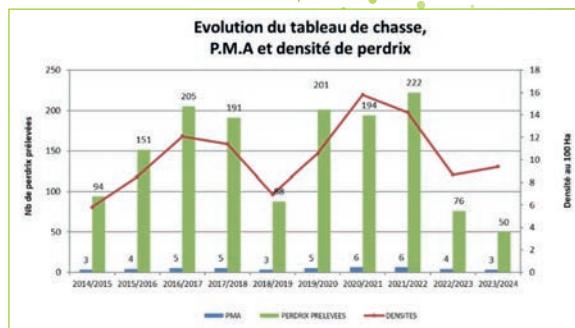


PERDRIX GRISE DE MONTAGNE



En 2023, la gestion cynégétique de l'espèce a intégré de nouveaux paramètres. Pour que la chasse soit possible, les comptages doivent faire état de 10 oiseaux / 100 ha par région naturelle. Elle est également assortie d'un quota départemental et d'un PMA individuel.

En 2023, 50 perdrix grises ont été prélevées sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne. Les comptages en cours semblent indiquer que la densité de perdrix grise de montagne est moyenne à bonne selon les secteurs.



Légende : HAUSSE

STABILITÉ

BAISSE

Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution :



TRACERF

La Traçabilité du gibier

75 YEARS ANNIVERSARY OFFER

OPTIQUES DE SPORT PREMIUM À DE NOUVEAUX

PRIX ATTRACTIFS

SEE THE UNSEEN

SWAROVSKI OPTIK

DE NOUVELLES APPROCHES ET DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA GESTION DU SANGLIER EN HAUTE-GARONNE



Pour réduire les dégâts, un accord historique entre l'Etat et les Fédérations des Chasseurs

Les Fédérations Départementales des Chasseurs assurent depuis 1969 la prise en charge financière de dégâts du grand gibier occasionnés aux cultures. Face à une augmentation généralisée des populations de grands mammifères, et notamment du sanglier, les Fédérations doivent faire face à une augmentation des coûts des indemnisations à verser aux agriculteurs. En 1990 en France, les indemnisations versées annuellement par les FDC atteignaient environ 10 millions d'euros. En 2022, ces dépenses représentaient plus de 60 millions d'euros. Si les causes de cette augmentation peuvent être liées à une envolée des coûts des denrées alimentaires, elles sont surtout liées à une augmentation sans précédents des populations de sangliers au niveau national.

Dans sa décision du 20 janvier 2022, le Conseil constitutionnel considère que la prise en charge de l'indemnisation des dégâts de grand gibier par les Fédérations des Chasseurs est « directement liée aux missions de service public qui leur sont confiées ». Cette situation, qui peut aboutir à une mise en péril des Fédérations des Chasseurs et des associations locales de chasse, inquiète les pouvoirs publics depuis quelques années. Le Gouvernement et la Fédération Nationale des Chasseurs étant attachés à une réduction significative des dégâts de gibier qui pénalisent autant les agriculteurs que les chasseurs, un protocole d'accord sur ce sujet a été signé le 1^{er} mars 2023.

Cet accord, à la fois technique et financier (80 millions d'euros apportés par l'Etat), prévoit la mise en place d'une stratégie sur trois ans permettant d'obtenir une baisse durable de 20 % à 30 % des dégâts de gibier en France et de viabiliser le système d'indemnisation aux agriculteurs. Cet accord prévoit la constitution d'une « boîte à outils » de mesures réglementaires favorisant le tir des sangliers qui pourront être mobilisées par les chasseurs, après une consultation entre les services de l'Etat et les Fédérations de chaque département. La territorialisation des mesures, souhaitée par l'Etat et par les FDC, vise à renforcer le dialogue entre les acteurs locaux et à mieux adapter les réponses à apporter à chaque contexte local. Ainsi, toutes les Fédérations de France

et tous les territoires ne disposeront vraisemblablement pas des mêmes mesures de cette « boîte à outils ».

En Haute-Garonne, deux mesures ont été négociées avec la Direction Départementale des Territoires.

Une période de chasse élargie sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne

La première mesure concerne l'extension de la période de chasse du sanglier sur l'ensemble du département. La philosophie de la DDT31 et de la FDC31 consiste à donner le plus de latéralité possible aux chasseurs locaux, et notamment aux présidents d'ACCA, pour régler les éventuelles situations problématiques le plus directement et le plus simplement possible avec les agriculteurs locaux.

Dorénavant, et sur l'ensemble du département, le sanglier peut être chassé :

- **Du 1^{er} juin au 14 août de l'année en cours (2,5 mois)**, sous autorisation préfectorale, à l'approche, à l'affût ou en battue.
- **Du 15 août au 31 mars de l'année suivante (7,5 mois)**, en battue à l'approche ou à l'affût.
- **Du 1^{er} avril au 31 mai de l'année suivante (2 mois)**, à l'approche ou à l'affût sous autorisation préfectorale.

De cette manière, les ACCA du département disposent de la possibilité de chasser le sanglier en battue, à l'approche ou à l'affût 12 mois par an. La DDT31 et la FDC31 confirment la volonté du Conseil d'Administration de conforter la place des chasseurs comme principaux interlocuteurs des agriculteurs dans la régulation de cette espèce dans le département.

La possibilité d'utiliser la chevrotine sur le Pays Cynégétique Toulousain, au bon vouloir des ACCA

La seconde mesure ne concerne que les communes du Pays Cynégétique Toulousain (voir carte). Elle consiste à autoriser les ACCA qui le jugent nécessaire à utiliser la chevrotine lors des chasses en battue au sanglier. Par cette politique, la FDC31 et la DDT31 souhaitent offrir aux territoires dont les conditions de chasse au sanglier à balle sont particulièrement difficiles au regard de la sécurité des non-chasseurs (présence d'habitation, de routes, de zones

industrielles, etc.), une munition complémentaire à la pratique de la chasse collective du sanglier.

Rappelons qu'à courte distance

(10 à 15m) la chevrotine présente un pouvoir létal équivalent à celui d'une balle de carabine, qu'elle bénéficie d'une dispersion plus importante qu'un unique projectile, et d'une portée moindre. Ce faisant, lorsqu'elle est bien employée, cette munition est intéressante pour améliorer significativement les prélèvements de sangliers tout en limitant le risque d'atteindre des zones sensibles situées à longue portée. Par ailleurs, le risque de ricochet restant important pour les utilisateurs, de nouvelles munitions anti-ricochets sont aujourd'hui proposées à la vente.



La FDC31 n'impose pas l'usage de la chevrotine aux ACCA, elle l'autorise seulement. Ainsi, chaque responsable de battues aura le choix de l'usage, ou non, de cette munition en fonction des postes de son territoire au regard des enjeux de sécurité. Dans la même logique, des recommandations assortissent l'usage de cette munition en matière de distances maximales de tir (15m maximum) et d'angles de sécurité à respecter par rapport aux éléments à protéger (45°).

L'ensemble de ces propositions ont fait l'objet d'une large consultation auprès des chasseurs du département, lors des différentes rencontres organisées par la FDC31 et de l'Assemblée Générale 2024.

Dans le péri-urbains, le GPS et l'aménagement des friches urbaines pour limiter l'impact des sangliers

Depuis une quinzaine d'années le sanglier a colonisé les zones urbaines, jusqu'à s'établir au sein des communes de la métropole toulousaine. Dans ces territoires où la chasse est fortement contrainte, voire impossible, cette présence de plus en plus notable s'accompagne de nuisances pour les particuliers (dégâts aux jardins, aux clôtures, collisions), mais aussi de dégâts pour les agriculteurs péri-urbains.

En complément de la simplification de la chasse à proximité des zones urbaines et d'une période de chasse étendue, la FDC31 et la DDT31 sont engagées depuis 10 ans dans une stratégie de relocalisation des sangliers sur l'espace chassable. Pour ce faire, la FDC31 équipe certains animaux de colliers GPS dans l'objectif qu'ils indiquent où se situent les principales remises en secteurs non chassables. Les résultats de ces suivis sont parfois surprenants, même pour les chasseurs locaux. Ces friches non-chassables doivent être broyées pour permettre aux animaux de se cantonner sur l'espace chassable des ACCA haut-garonnaises, où les chasseurs peuvent maintenir une pression de chasse suffisante.



Le projet Ocsanglier, soutenu par la Région Occitanie et par l'Etat, permet de conduire une concertation avec les ACCA pour déterminer les modalités de traitement à appliquer à chaque remise et/ou les ajustements à appliquer pour améliorer les prélèvements dans les zones urbaines. Le projet Fonds Vert Polliniseurs, financé par l'Etat, vise quant à lui à échanger avec les propriétaires pour prendre en charge financièrement le premier broyage de ces friches urbaines, contre un engagement de leur part d'en réaliser l'entretien les années suivantes. Un dialogue est également en cours avec la Chambre d'Agriculture pour mettre en relation des agriculteurs équipés de broyeurs avec ces propriétaires pour s'assurer de la réalisation de cet entretien dans la durée.

LA TANIÈRE

offre pour les jeunes permis

armes de chasse munitions atelier

large gamme de vêtements chaussant coutellerie

point rouges lunettes jumelles gamme pour le chien

ARMURERIE - COUTELLERIE - DÉFENSE

19 av. de Toulouse - 31240 L'UNION

<https://www.armurerie-la-taniere.fr>

armurerielataniere@icloud.com

05 61 53 98 72 - 06 74 75 54 98

Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution :



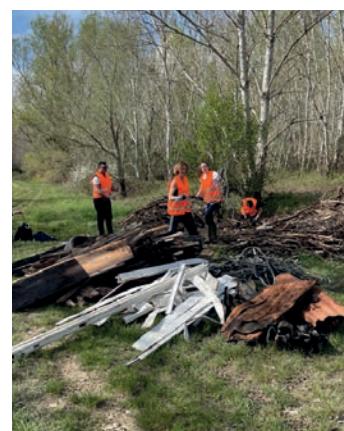
J'AIME LA NATURE PROPRE 2024 : UNE OPÉRATION RÉUSSIE EN HAUTE-GARONNE !

« J'aime la Nature Propre » est une campagne nationale de ramassage de déchets initiée par la Fédération Nationale des Chasseurs. Cet événement, qui s'est déroulé du 15 au 17 mars, a mis en avant l'engagement des chasseurs dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les dépôts sauvages nuisibles aux écosystèmes. Rappelons que le papier met 3 mois à se décomposer, une canette entre 10 et 100 ans, une bouteille en plastique entre 100 et 1000 ans (en micro-plastiques), et le verre 4 000 ans.



Une première édition réussie en Haute-Garonne

Pour cette première édition dans notre département, 9 associations locales ont participé bénéficiant de l'appui de la FDC31, telles que les ACCA de Roques, Barbazan, Corronsac, Marquefave, Roquesérière, Lagrâce-Dieu, Capens, l'AICA de l'Autan et Cers, regroupant les communes de Labastide-Beauvoir et Mauremont, ainsi que l'association TOAC Orientation. Des adultes, enfants, familles, chasseurs, non-chasseurs et même sportifs ont uni leurs efforts pour nettoyer la nature près de chez eux.



En parallèle, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a organisé une journée de ramassage le 16 mars 2024, avec le soutien actif des ACCA et des communes de Merville, Saint-Jory, Seilh, Gagnac-sur-Garonne, Beauzelle et Fenouillet. Réunis à la salle Joseph Bon de Merville, les bénévoles et membres de la FDC31 ont été accueillis par les élus de la Fédération et les élus locaux. Équipés de gants, sacs poubelle et gilets fluorescents, les participants ont parcouru les bords de la Garonne et les forêts environnantes pour y ramasser tous les types de déchets abandonnés. Parmi les détritus récoltés, certains ont été particulièrement insolites... baignoire, bouée d'amarrage, trottinette, et même des skis !

Une exposition présentant les actions de la FDC31 et celles de la Cemex a également eu lieu, offrant l'opportunité d'échanger avec les professionnels et chasseurs de ces territoires. Les visiteurs ont pu découvrir les initiatives locales en matière de préservation des habitats naturels et

de la biodiversité. Enfin, des livrets et jeux pédagogiques ont été distribués pour sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux. Ces supports éducatifs ont rencontré un vif succès auprès des familles, contribuant à éveiller les consciences dès le plus jeune âge.

La journée s'est conclue par un repas chaleureux offert par notre partenaire CEMEX, avec qui la Fédération collabore depuis de nombreuses années sur les questions environnementales. Ce moment de convivialité a permis de renforcer les liens entre les participants et de récompenser leurs gestes éco-citoyens.



Un bilan remarquable

Au total, cette opération a permis de mobiliser 16 communes de Haute-Garonne, avec 233 participants, dans une ambiance conviviale et solidaire, collectant 110 m³ et 7 tonnes de déchets (gravats, plastiques, papiers, cartons, équipements électroménagers, pneus et déchets verts), en seulement 3 jours !

Remerciements

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les participants pour leur convivialité et leur civisme, contribuant ainsi à rendre notre nature plus belle et agréable à vivre. Nos remerciements vont également à nos partenaires techniques et financiers, notamment les municipalités, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie et la Société Cemex pour leur précieux soutien. Leur aide logistique et financière a été déterminante dans le succès de cette opération. Enfin, nous remercions notre prestataire, l'entreprise FERVERT Le Geste Recyclage, pour son travail d'enlèvement et de traitement des déchets. Leur expertise a permis de traiter efficacement les déchets collectés, assurant ainsi leur recyclage ou élimination dans le respect des normes environnementales.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office Français de la Biodiversité, la Mountain Bikers Foundation, avec une contribution de la Société Cemex au niveau départemental. L'engagement et la collaboration entre chasseurs et autres utilisateurs de la nature confirme que la protection de la nature est l'affaire de tous, et que chaque geste compte.

L'opération a été un réel succès, elle ne s'est pas seulement limitée à la simple collecte de déchets, mais aussi en démontrant que les chasseurs agissent pour l'environnement tout en créant une cohésion entre les différents acteurs locaux. Une belle preuve qu'agir ensemble est une bonne solution pour améliorer la protection de la Nature.

Un succès national

Ce projet a également été un franc succès au niveau national, battant le record de 2023. Plus de 92 Fédérations des Chasseurs ont participé, rassemblant 140 000 participants adultes et enfants, et organisant 3 200 sites de ramassage, avec un résultat impressionnant de 16 000 m³ de déchets collectés ! Ce chiffre témoigne de l'ampleur de la mobilisation et de l'efficacité de l'organisation. À travers toute la France, des milliers de citoyens se sont unis pour une cause commune, illustrant l'importance de l'engagement collectif pour la protection de notre environnement.



RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE

Nous donnons rendez-vous à tous les volontaires du 14 au 16 mars 2025 pour une nouvelle journée de nettoyage en Haute-Garonne, dans l'espoir de trouver moins de déchets l'année prochaine !

Si vous souhaitez vous joindre à cet événement, contactez-nous à l'adresse suivante : fdc31@chasseurdefrance.com ou par téléphone au 05.62.71.59.39.

Ensemble, partageons et respectons notre environnement pour les générations futures !

PRESTATIONS DE SERVICE À LA FDC31, ON PARLE DE QUOI CONCRÈTEMENT ?

Les prestations de services cynégétiques et environnementaux dans le cadre des projets d'aménagement, pourquoi ?

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, agréée pour la protection de l'environnement, fait face à des impacts significatifs sur les territoires de chasse en raison du développement de projets photovoltaïques, d'extraction de granulats et d'infrastructures de transport. Pour répondre à ces défis, le Conseil d'Administration a renforcé le Service Environnement, en lui confiant la mission d'accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte des enjeux cynégétiques. Cet accompagnement, financé par les porteurs de projets, offre des avantages écologiques, politiques, économiques et communicationnels. Il permet de renforcer les actions de protection de l'environnement, de moderniser les activités cynégétiques et d'obtenir des mesures de compensation pour les impacts sur l'activité de chasse et sur le gibier pour les ACCA. Cet article explore en détail ces bénéfices et opportunités.

Une politique globale pour obtenir des mesures compensatoires pour les ACCA et pour le gibier

Face à l'augmentation des projets d'aménagement, la Fédération a adopté une politique globale visant à étudier chaque projet au cas par cas. L'objectif est d'obtenir la mise en place de mesures compensatoires adaptées pour les chasseurs et pour le gibier, notamment en ce qui concerne les projets photovoltaïques, qui pourraient doubler leur surface à l'avenir. Le Service Environnement, en collaboration avec les ACCA locales, mène des études cynégétiques pour évaluer l'impact de ces projets et proposer des mesures adaptées.

Les études cynégétiques, conduites avec les ACCA locales, permettent de porter les enjeux cynégétiques à la connaissance des porteurs de projets et d'évaluer les impacts sur la chasse locale. Ces analyses identifient les contraintes du projet sur la chasse (confiscation du territoire, destruction d'habitat du gibier, problèmes de sécurité...). Les échanges entre la Fédération, les

porteurs de projets et les ACCA aboutissent à des propositions de mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts sur la chasse locale et sur les espèces chassables. Par exemple, la mise en place de couverts faunistiques, de haies, de passages à faune et de miradors. La Fédération évalue ensuite la mise en œuvre effective de ces dispositions dans ses avis rendus auprès de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Entre juillet 2023 et juin 2024, la Fédération a conduit plus de 15 prestations, dont 10 études pour des projets photovoltaïques, 2 études pour SNCF-Réseau et plusieurs prestations pour des exploitants de granulats. Ces prestations renforcent la crédibilité de la Fédération et son rôle de partenaire incontournable dans la gestion de la biodiversité.

Des partenariats stratégiques et une reconnaissance de l'expertise cynégétique départementale

La défense des territoires et des pratiques de chasse n'est pas le seul objectif poursuivi par la Fédération. Les prestations réalisées par la FDC revêtent des enjeux stratégiques, techniques et politiques, et reconnaissent les compétences des chasseurs sur les thématiques environnementales. La collaboration avec des projets industriels et environnementaux renforce l'influence politique de la Fédération. Participer à des suivis environnementaux et à la définition de mesures cynégétiques permet à la Fédération de peser davantage dans les discussions et les décisions concernant la chasse et la conservation de la biodiversité.

Cette implication permet aussi à la Fédération de faire valoir ses points de vue et de promouvoir les intérêts de ses adhérents en amont des projets. Les collaborations étroites avec des entreprises permettent de définir des objectifs communs et concertés en matière de biodiversité et de chasse durable. Des conventions-cadres, comme celle conclue avec l'entreprise NEOEN, et des projets de recherche, comme l'association au programme SOLAKE porté par l'Université Paul Sabatier de Toulouse, illustrent ces partenariats. Ces collaborations renforcent la légitimité de la Fédération et son rôle dans la

Prestations de Service



Premier producteur français d'énergie 100% renouvelable, la société Neoen porte sur la commune du Burgaud un projet agrivoltaïque qui combine l'élevage de plus de 200 brebis, à la production annuelle d'énergie électrique renouvelable pour environ 9 500 personnes. Actuellement, le projet est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat. Pour consolider l'évaluation de l'impact potentiel du projet sur la biodiversité, nous avons fait appel, en complément de notre bureau d'étude externe, à l'expertise de la Fédération de Chasse de la Haute-Garonne. Cette dernière nous a fourni des retours terrain précieux grâce aux chasseurs locaux, qui possèdent une connaissance historique de la biodiversité. La Fédération des Chasseurs nous a partagé ses recommandations et accompagné dans l'adaptation de nos plans, favorisant ainsi le dialogue constructif avec les acteurs locaux.

Concrètement, les échanges ont permis de mettre en place les mesures suivantes pour renforcer la transparence écologique du projet :

- Installation de passages pour la petite faune.
- Mise en place de 3 000 m² de bandes enherbées fleuries pour assurer le passage du gros gibier tout en créant un habitat pour les insectes polliniseurs.
- Plantation d'1 km de haies en périphérie du projet pour créer des habitats pour la faune.

Ce travail partenarial avec la Fédération des Chasseurs est pour nous une réussite et nous souhaitons l'étendre à l'ensemble des projets agrivoltaïques développés par Neoen en Haute-Garonne. Une charte et une convention cadre de partenariat sont en cours de définition à cette fin.

Neoen continue ainsi à collaborer avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, dont les retours experts sont un atout précieux pour la bonne intégration des projets sur le territoire.

Fabien CASCALES
Chef de projet agrivoltaïque

conservation de la nature, facilitent l'obtention de subventions publiques et intègrent les préoccupations des chasseurs qui rejoignent les politiques environnementales.

Les prestations améliorent également l'image publique de la Fédération. En participant activement à des projets d'aménagement, la Fédération peut communiquer sur les actions positives des acteurs cynégétiques et leur rôle dans la protection de la biodiversité. Les campagnes de communication régulières sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn, mettent en lumière les succès des projets de collaboration et les bénéfices pour la biodiversité.

Les prestations de services environnementaux : une source de revenus conséquente

Les prestations de services cynégétiques et environnementaux diversifient les sources de revenus de la Fédération, cruciales

dans un contexte de diminution des adhérents chasseurs et du montant des cotisations perçues par la FDC. Si l'animation de réseaux de partenaires et la réalisation de ces études nécessitent des ingénieurs et des techniciens formés aux thématiques environnementales, à l'aménagement du territoire et à la cartographie, ces travaux ne pèsent toutefois pas sur les finances fédérales et donc sur les adhérents, au contraire.

En effet, la prestation environnementale est réalisée par 3 personnels du Service Environnement travaillant également sur des projets financés à plus de 80% sur fonds publics. La prestation a rapporté plus de 149 000 € de chiffre d'affaire sur la saison 2023-2024, permettant de financer les projets sans affecter les finances fédérales, voire de générer des bénéfices réutilisés dans les projets fédéraux (amélioration des habitats du gibier, sensibilisation des acteurs agricoles, restauration de mares, etc.).

Prestations de Service



Rachel IZARD

Adjointe Directeur Développement
Environnement & Foncier

CEMEX OCCITANIE est une entreprise d'extraction de granulats et de production de matériaux qui collabore avec la FDC31 depuis de nombreuses années. Rachel IZARD, Adjointe au Directeur Développement Environnement & Foncier Matériaux Occitanie Ouest, nous parle de ce partenariat.

« Depuis plusieurs années, CEMEX Occitanie collabore étroitement avec le Service Environnement de la FDC31. Ce partenariat repose sur l'expertise de la FDC31 en matière de suivis écologiques. Leur conseil adapté au terrain a été très pertinent et nous aide dans la mise en place et le suivi de nos plans de gestion écologique en carrière.

Le Service Environnement de la FDC31 nous accompagne également dans la réalisation d'aménagements écologiques, contribuant ainsi à la réussite de nos réaménagements et à l'amélioration de la biodiversité sur nos sites. De plus, des personnes compétentes sensibilisent et ferment nos équipes aux enjeux liés à la biodiversité.

Les retours des employés de CEMEX sont très positifs. Ils apprécient particulièrement le soutien et l'expertise apportés par la FDC31, qui ont permis d'améliorer nos pratiques. Ce partenariat s'est révélé très bénéfique sur la durée, et nous sommes convaincus de son importance pour nos projets futurs. »

Ces partenariats attestent que la FDC31 a totalement son rôle à jouer en matière d'environnement, de par sa bonne connaissance du territoire et sa volonté de protéger la biodiversité.

Un bon exemple de « travailler ensemble pour la même cause », qui illustre la volonté fédérale du bien vivre ensemble.

BANQUE - ASSURANCE - TÉLÉPHONIE

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Le Crédit Mutuel,
partenaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne,
vous réserve **des offres de Bienvenue**.



Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative appartient à ses 8,9 millions de clients sociétaires.

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – 10 rue de la Tuilerie – 31130 Balsma

PROTECTION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, PRÉVENIR ET GUÉRIR !



Deux projets complémentaires en faveur de la conservation des continuités écologiques en Haute-Garonne

La Haute-Garonne, riche de sa biodiversité mais confrontée aux défis posés par les infrastructures de transport (routes, canaux, voies ferrées), voit émerger deux projets majeurs portés par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) : le projet Via Fauna et le projet Fonds Vert en faveur de la réduction de la mortalité de la faune sur les Infrastructures Linéaires de Transport (Fonds Vert ILT). Ces initiatives, complémentaires et ambitieuses, visent à protéger la faune sauvage tout en renforçant les continuités écologiques essentielles à ses déplacements.

Via Fauna : un projet multi-partenarial pour identifier les continuités écologiques et leurs ruptures

Le projet Via Fauna, initié par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (FRCO), a pour objectif principal d'identifier, préserver et restaurer les corridors écologiques en Haute-Garonne. Ces corridors sont vitaux pour permettre aux espèces animales, notamment au gibier, de se déplacer et de maintenir des populations viables, malgré la fragmentation de leurs habitats due aux infrastructures.

Depuis son lancement, Via Fauna a mobilisé la FDC31 dans des actions concrètes comme l'identification précise des continuités écologiques à travers des suivis GPS de grands mammifères, des modélisations informatiques et des diagnostics de terrain pour le compte des collectivités (Pays Sud Toulousain, Toulouse Métropole...). La coopération étroite avec les collectivités locales, les gestionnaires d'infrastructures et les associations, permettra d'intégrer efficacement les continuités écologiques dans les plans d'urbanisme et les projets de développement.

Les actions de Via Fauna envisagent l'identification et la mise en place d'aménagements facilitant le déplacement sécurisé des animaux. En 2024, le projet comporte par exemple une campagne de suivi photographique des ouvrages autoroutiers utilisés par la faune sauvage pour traverser ces infrastructures en toute sécurité ; les résultats alimenteront une base de données nationale du Ministère de l'Environnement. En partageant activement ces résultats et les bonnes pratiques, la FDC31 et la FRC Occitanie contribuent ainsi à une approche collaborative et éducative pour la préservation de la biodiversité à l'échelle régionale.



Le projet Fonds Vert ILT : sécuriser et protéger les déplacements de la faune sauvage

Parallèlement à Via Fauna, la FDC31 s'engage dans un projet spécifique visant à limiter la mortalité de la faune sur les infrastructures linéaires de transport. Ce projet identifie les points critiques où les ILT, telles que les routes et les canaux, représentent des dangers majeurs pour la faune sauvage, notamment les grands mammifères.

Les actions prévues comprennent l'installation de dispositifs innovants, comme des piquets réflecteurs le long des routes départementales pour réduire les collisions avec le gibier, ainsi que la mise en place de signalisations spécifiques et de passages sécurisés comme des dromes flottantes et des passe-faune sur le Canal de Saint-Martory. De plus, la FDC31 a également été à l'initiative du premier passage à écureuil du département. Ces mesures non seulement améliorent la sécurité des usagers des ILT mais aussi préservent la biodiversité locale, en facilitant les déplacements des espèces sauvages.

La FDC31 travaille en étroite collaboration avec des partenaires locaux et bénéficie du soutien financier du Fonds Vert de l'Etat pour réaliser ces aménagements. La coordination avec les gestionnaires d'infrastructures et la communication régulière avec le public et les acteurs locaux sont au cœur de cette démarche, garantissant une mise en œuvre efficace et durable des solutions proposées.

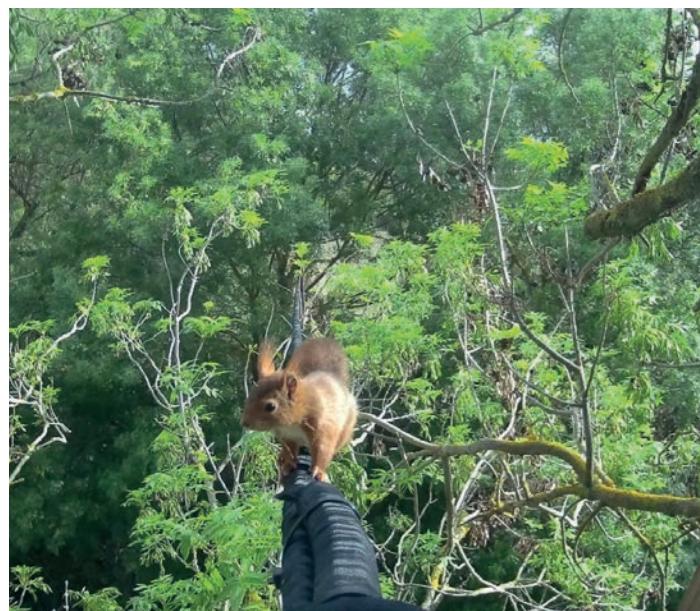
Complémentarité et perspectives

Ces deux projets se complètent parfaitement en abordant différents aspects de la conservation des continuités écologiques en Haute-Garonne. Via Fauna concentre ses efforts sur le développement d'outils et de méthodes d'analyse et la sensibilisation des acteurs locaux à l'importance de ces connexions, pour la survie des espèces sauvages. En parallèle, la réduction de la mortalité sur les ILT intervient directement sur les points critiques où la faune est la plus vulnérable aux activités humaines.

ECURODUC

Le premier passage à écureuil du département, appelé « écuroduc », a été posé grâce à la FDC31 sur l'Aire Terrestre Educative de Montastruc-la-Conseillère. Cette action a été initiée dans le cadre du projet Via Fauna puis concrétisée grâce au projet Fonds Vert ILT. La FDC31 est intervenue auprès des élèves de CM1 à la demande de l'école publique Vinsonneau, pour mener une réflexion autour de la traversée sécurisée des écureuils sur la route départementale RD888. Amenant les enfants à proposer un passage à écureuils par-dessus la voie, la FDC31 s'est alors rapprochée de l'association COHAB, spécialisée dans la conception de ces dispositifs.

Conduit en partenariat avec le Conseil Départemental, la pose de cet écuroduc a permis de sensibiliser les élèves aux continuités écologiques. Aujourd'hui, les enfants sont les acteurs de cette démarche en collectant des fruits secs permettant « d'apprendre » aux écureuils à utiliser cet aménagement et en concevant un panneau informatif positionné aux abords de l'écuroduc (Crédits photos : FDC31 et COHAB).



LA CHASSE EN FRANCE AUJOURD'HUI ET DEMAIN : UNE PRATIQUE AUX MULTIPLES FACETTES

Les chasseurs en France se positionnent comme des citoyens actifs, engagés non seulement dans leur passion mais aussi dans la défense et la gestion des territoires ruraux. La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) met en avant l'importance de prouver avec des chiffres et des faits, la contribution des chasseurs à la société face aux informations erronées, voire à la désinformation, qui sont légion dans la presse grand public et les réseaux sociaux. Une étude économique, environnementale et sociétale a été menée en 2023 par la FNC. Elle révèle l'ampleur de l'engagement des chasseurs pour la nature et la ruralité. Une étude qui bouscule aussi les préjugés !

Sociologie des chasseurs : diversité et évolution

L'étude sociologique des chasseurs français montre une diversification progressive. En 2023, 3,3% des chasseurs sont des femmes, une augmentation de 25% en près de dix ans. Notons que 13% de femmes sont des candidates à l'examen du permis de chasser sur cette même année. En termes d'âge, la pyramide démographique des chasseurs est influencée par l'effet papy-boom, avec une augmentation des retraités de 6 points par rapport à 2014, date de la dernière grande étude sur la chasse et les chasseurs. Néanmoins, 42% des pratiquants ont moins de 55 ans, et les jeunes de moins de 25 ans représentent un peu plus de 5% des pratiquants. Le profil socio-professionnel des chasseurs est varié : 10% sont des agriculteurs, 6% des artisans ou commerçants, 32% des ouvriers ou employés, et 17% des professions intermédiaires. La majorité des chasseurs résident en milieu rural, avec 75% vivant dans des communes peu ou très peu denses, selon la nouvelle définition de l'Insee. Seuls 7% des chasseurs vivent dans des communes densément peuplées, contre 38% de la population française, et 85% se sentent « ruraux ».



Écosystème de la chasse en France

La chasse en France est pratiquée par un peu plus de 963 500 personnes pour la saison 2022-2023, un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2014. Les chasseurs peuvent chasser individuellement ou via des associations de chasse, telles que les ACCA. L'écosystème de la chasse comprend un réseau fédéral couvrant tout le territoire : 94 Fédérations Départementales (FDC), 13 Fédérations Régionales (FRC), et 1 Fédération Nationale (FNC), ainsi que des acteurs institutionnels et commerciaux dont l'activité dépend en grande partie de la chasse.

Les chasseurs ne chassent pas toute l'année. En moyenne, ils effectuent 44 sorties par an, dont 20 pour des chasses en battue, nécessaires pour chasser le grand gibier et limiter les dégâts agricoles.

Impact économique de la chasse

La chasse est un atout majeur pour l'économie française, contribuant à sa richesse à hauteur de 3,6 milliards d'euros du PIB national et soutenant 37 400 équivalents temps plein (ETP) en 2022. Les dépenses des chasseurs pour la saison 2022-2023 se sont élevées à 4,2 milliards d'euros, réparties entre les frais d'accès à la chasse et l'entretien du territoire (910 millions d'euros), l'équipement (945 millions d'euros), le transport et l'hébergement (805 millions d'euros), l'achat et l'entretien de véhicules (1,2 milliards d'euros) et les dépenses liées aux chiens et autres auxiliaires de chasse (380 millions d'euros).

Engagement des chasseurs pour la vie rurale

Les chasseurs consacrent en moyenne 16,5 jours par an à des activités associatives liées à la chasse et à l'aménagement des territoires. Ils dédient également 8,5 jours à des actions pour les milieux naturels, les espèces et leur suivi, et 2 jours à des actions socio-culturelles. Cet engagement représente environ 108 000 ETP (Équivalent Temps Plein) bénévoles sur la saison 2023, avec plus de 800 000 bénévoles actifs.

Les chasseurs jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de la biodiversité et la gestion des territoires ruraux. Leur bénévolat est collectif et transgénérationnel, permettant à toutes les générations de contribuer à une cause commune. 87% des chasseurs sont impliqués dans des actions en faveur de la nature, du territoire ou de la société.

Sociabilité et motivations des chasseurs

La chasse est une activité interprofessionnelle, favorisant la sociabilisation. Pour 30% des chasseurs, la chasse est une occasion unique de rencontrer des personnes de différents milieux sociaux. 72% des chasseurs sont prêts à accueillir des non-chasseurs pour leur faire découvrir cette pratique. Les motivations des chasseurs sont variées, mais la principale reste le contact avec la nature (67%), suivi de la convivialité (61%) et du lien avec les chiens (59%). Les jeunes chasseurs (moins de 25 ans) sont particulièrement motivés par le désir de protéger la nature. Les nouveaux permis de chasse (post-2020) montrent que 70% des chasseurs citent le contact avec la nature comme leur première motivation.

Vers une chasse durable et responsable

Pour les 5 à 10 ans à venir, 82% des chasseurs considèrent la durabilité et la responsabilité de la chasse comme des priorités. Ils visent à favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature (86%) et placent l'amélioration de la sécurité en tête de leurs préoccupations (82%).

La formation joue un rôle crucial dans cette démarche. Depuis la réforme de la chasse en 2019, la FNC a introduit l'obligation pour tous les chasseurs de suivre une formation « sécurité décennale » tous les 10 ans. Cette formation a déjà été suivie par plus de 180 000 chasseurs depuis 2021, témoignant de leur sens des responsabilités. L'objectif est d'atteindre le zéro accident grâce à une vigilance accrue et au respect des règles de sécurité.

Les difficultés et incivilités rencontrées par les chasseurs

L'étude révèle que les chasseurs français font face à diverses difficultés et incivilités lors de leurs activités. Parmi les principaux défis, 45% des chasseurs mentionnent les tensions croissantes avec d'autres usagers de la nature, telles que les promeneurs, les cyclistes et les défenseurs de la cause animale. Ces conflits sont souvent exacerbés par une méconnaissance mutuelle et un manque de respect des espaces partagés. De plus, 30% des chasseurs rapportent des incidents d'incivilités, allant des confrontations verbales aux actes de vandalisme contre les équipements de chasse. Ces difficultés, perçues comme des obstacles à une pratique sereine et sécurisée de la chasse, soulignent l'importance de renforcer le dialogue et la cohabitation entre tous les utilisateurs des espaces naturels.

Partage de la nature : CDRP31 et FDC31 ont signé !

En avril dernier, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, une convention a été signée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP31). À cette occasion, la Présidente du CDRP31, Madame Jacqueline Winneppeninckx-Kieser et le Président de la FDC31, Monsieur Jean-Bernard Portet, ont tenu à rappeler la bonne cohabitation des randonneurs et des chasseurs dans le département de la Haute-Garonne.

Cette déclinaison départementale de la convention régionale, conclue entre la Fédération Régionale des Chasseurs et la FFRandonnée Occitanie - Fédération Française de la Randonnée Pédestre, permet aujourd'hui de formaliser des actions de communication régulière entre les pratiquants, d'organiser des rencontres et des échanges, et de valoriser mutuellement leurs actions. Ce partenariat souligne l'importance de la collaboration des deux Fédérations pour une utilisation responsable et partagée des espaces naturels.

Très concrètement, ce partenariat permettra de promouvoir des initiatives conjointes pour la protection de l'environnement, comme par exemple des actions de plantation de haies, de sensibilisation à la Nature ou de journées de ramassage de déchets.

Conclusion

L'étude met en lumière l'importance de la chasse en France, non seulement comme une activité de loisir, mais aussi comme un pilier économique et social. Les chasseurs, majoritairement ruraux ou se considérant comme tels, jouent un rôle crucial dans la gestion des territoires et la protection de la biodiversité. Leur engagement bénévole et collectif témoigne de leur dévouement à leur passion et à la société.

La chasse en France est une pratique en évolution, de plus en plus inclusive et consciente de ses responsabilités environnementales et sécuritaires. L'avenir de la chasse repose sur une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la nature, une pratique durable et responsable, et un engagement continu pour la préservation des écosystèmes. Les chasseurs, en tant que citoyens actifs, continueront de contribuer significativement à la vie rurale et à l'économie française, tout en s'adaptant aux défis futurs. L'étude démontre que la chasse, souvent mal perçue, est en réalité un atout pour la société française, intégrant des valeurs de solidarité, de respect et de responsabilité. La chasse de demain se doit d'être encore plus durable, sécurisée et en harmonie avec les autres usages de la nature, défis qui ne pourront être relevés que grâce à l'engagement et à la formation continue des chasseurs.



Fédération Nationale des Chasseurs

LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE MIS À L'HONNEUR

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) participe à la gestion des espèces en proposant la mise en place de Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) aux associations de chasse locales. Le GIC est un outil essentiel pour la gestion et le maintien des populations naturelles d'espèces cynégétiques à enjeux, telles que la perdrix rouge, le faisan, le lièvre et le lapin. Il rassemble les associations de chasse autour des facteurs influençant la dynamique de ces populations.

En 2024, la Haute-Garonne compte 11 territoires de GIC, couvrant 63 communes engagées dans une gestion durable du gibier. Parmi eux, on retrouve un GIC Lièvre (Garonne Tarn et Coteaux), quatre GIC Lapin (Sepx, Oô, Bas Larboust et Camedon), deux GIC Perdrix (Hers-Ariège, Auta) et quatre GIC Faisan (Nère-Louge, Terre-Lauragaise, Bure Saudrune, Save et Garonne). La FDC31 accompagne ces territoires avec des aides techniques et financières, en réalisant des diagnostics, des comptages, des rencontres avec les agriculteurs afin d'élaborer des plans de gestion adaptés aux situations des populations sur les territoires.

Les actions des GIC se concentrent sur trois volets principaux :

- L'aménagement du territoire : la FDC31 et ses GIC travaillent avec les agriculteurs pour reconstituer des haies, des jachères, des bandes enherbées en vue de reconstruire des habitats adaptés aux espèces de petit gibier. Ces aménagements d'intérêts faunistiques et floristiques sont également favorables à l'ensemble de la biodiversité et participent au maintien des espèces non-chassables.
- La gestion de l'espèce : par la mise en place de suivis des populations et la possibilité d'effectuer du repeuplement. La réduction de la prédateur naturelle rentre également en compte pour des espèces fragilisées par d'autres facteurs (perte d'habitats, destruction des chaînes alimentaires par les pesticides). En effet, il est essentiel de réduire la part de prédateurs opportunistes (renards, corvidés) peu

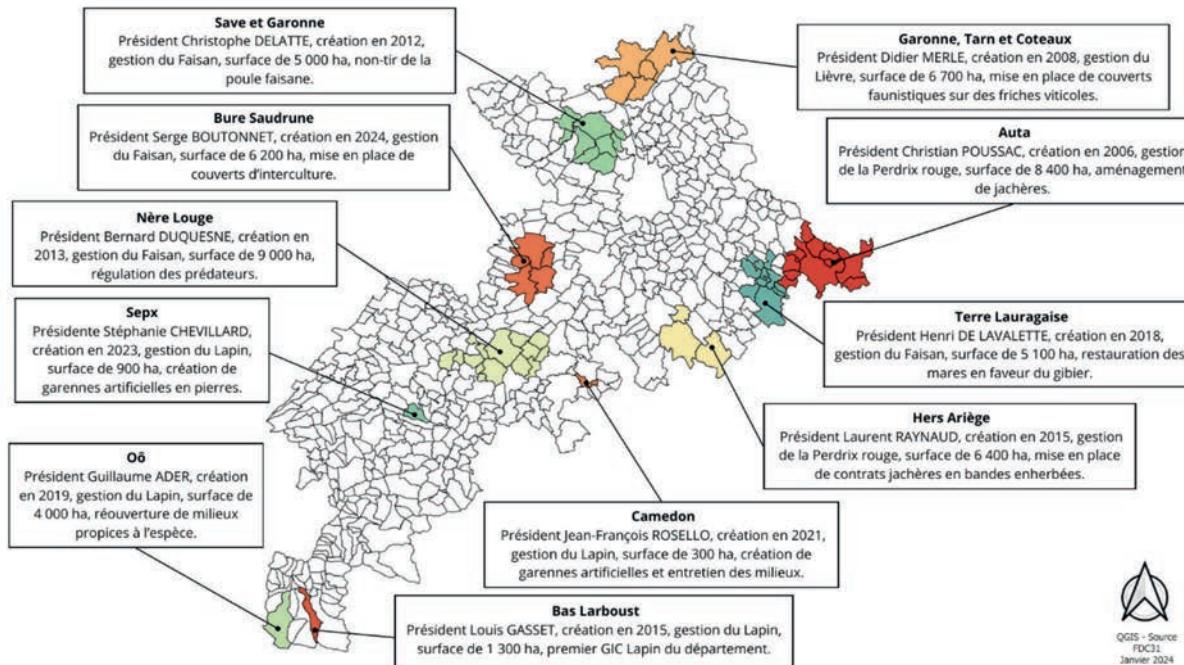
impactés par les perturbations anthropiques. L'objectif est de maintenir des populations compatibles avec celles de leurs proies.

- La réduction de la pression de chasse : l'adaptation de toutes les composantes de la prédateur est essentielle, y compris celle de la chasse. Dans le cadre des GIC, les plans de gestion cynégétique permettent d'établir des quotas de prélèvement, ainsi que les périodes de chasse, voire même à interdire la chasse des espèces si la situation l'exige.

Cela fait maintenant 14 ans que la FDC31 mène une politique fédérale forte en faveur de ces dispositifs et du petit gibier. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'euros sont alloués pour soutenir ces initiatives, représentant un total de 580 000 euros au cours de ces 14 dernières années. En 2023, près de 600 hectares ont été gérés et, depuis 2017, 127 mares ont été restaurées grâce à la coopération active des GIC, des agriculteurs et des professionnels de l'environnement. Ces efforts favorisent la petite faune de plaine et créent des habitats pour de nombreuses autres espèces. Ces actions portent d'ailleurs leurs fruits puisqu'elles révèlent des résultats positifs avec plus de 1,2 lièvre au kilomètre dans le GIC Garonne Tarn et Coteaux, le GIC Nère Louge et celui de Save et Garonne quant à eux, ont doublé leur population de faisans aux 100 hectares avec aujourd'hui un effectif comptant plus de 4 coqs faisans. Enfin, on dénombre une densité de 7,5 couples de perdrix rouge pour 100 hectares dans le GIC de l'Auta contre 2,6 en 2006.



Les différents GIC de la Haute-Garonne



QGIS - Source :
FDC31
Janvier 2024

Volières à Perdrix rouge : Une première en Haute-Garonne !

Le GIC Hers Ariège, regroupant les communes de Cintegabelle, Calmont et Mauvaisin, a lancé un projet innovant de repeuplement de la perdrix rouge en collaboration avec la FDC31. Des volières de 24 m² ont été installées pour permettre aux perdrix de s'adapter et de se reproduire dans un environnement naturel. Parallèlement, des efforts sont déployés pour améliorer les habitats en plantant des haies et en aménageant 58 hectares de couverts d'interculture. Neuf volières seront installées d'ici trois ans, dont cinq d'entre elles sont d'ores-déjà opérationnelles depuis le 15 février. Les premières couvées ont été observées début avril, les premières éclosions se sont déroulées fin juin, et un relâcher des jeunes perdrix est prévu pour la mi-août. Ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement des chasseurs locaux et au soutien technique et financier de la FDC31. Il contribuera au repeuplement local de cette espèce.



Remise du Trophée chasse durable 2024 au GIC Camedon !

Jean-François Rosello du GIC Camedon a remporté cette année le « Trophée Chasse Durable », créé par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie avec le soutien de la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée. Ce trophée récompense les associations locales de chasse pour leur gestion cynégétique conviviale et respectueuse de l'environnement. Le GIC Camedon qui a vu le jour en 2021, a été distingué pour ses efforts en faveur de la reconstitution d'habitats pour le lapin de garenne sur plus de 300 hectares à Bax. Les bénévoles restaurent une souche sauvage de lapins et aménagent le territoire, notamment en réouvrant et entretenant des milieux semi-ouverts et en créant des garennes. Au total, 3 garennes artificielles ont été aménagées et une cinquantaine de lapins a été réintroduite. Aujourd'hui, les suivis ont permis d'estimer une centaine d'individus en bonne santé sur ce territoire.



SIA, ATTENTION LA DATE BUTOIR EST PROCHE !

Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est accessible aux détenteurs chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022, et aux détenteurs d'armes héritées et trouvées depuis le 25 novembre 2022.

La création d'un compte personnel SIA, une démarche obligatoire

La date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes a été reportée au 31 décembre

2024 pour les détenteurs du permis de chasser. Sont ainsi concernés les chasseurs actifs, ayant validé leur permis de chasser pour l'année en cours, mais également tous les chasseurs qui n'ont pas fait renouveler leur validation depuis longtemps. Tout détenteur qui a, un jour, obtenu son permis de chasser et qui détient au moins une arme doit créer un compte personnel dans le SIA. Cette démarche doit être faite sans attendre. A défaut, les chasseurs s'exposeront à la mise en œuvre d'une procédure de dessaisissement de leurs armes. Pour rappel, en vertu de l'article L.317-4-1 du code de la sécurité intérieure, la détention irrégulière d'une arme de catégorie C constitue un délit puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Comment créer son compte ?

La création de compte se fait sur ce site internet <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr> depuis n'importe quel ordinateur ou tablette connectés à internet. Lorsqu'il crée son compte, le détenteur reçoit un numéro SIA personnel et unique (veiller à bien le conserver avec les identifiants) qui le suivra tout au long de sa vie.

En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne propose

un nouveau service d'accompagnement au plus près des habitants : les Maisons départementales de proximité qui ont pour but de lutter contre la disparition des services publics et, face à la dématérialisation des procédures, de permettre aux personnes de se familiariser avec les outils numériques et d'être accompagnées pour accéder à leurs droits.

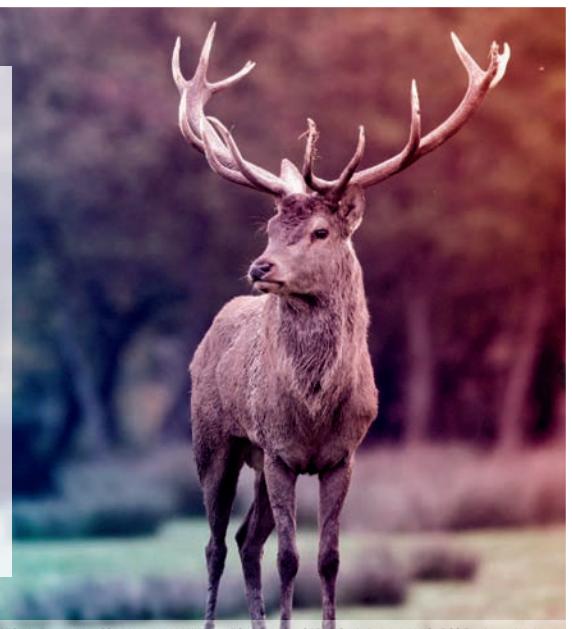
Les chasseurs peuvent également, le cas échéant, trouver de l'aide auprès d'un armurier.

Document à insérer dans le compte SIA chasseur :

- Un titre d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport français ou titre de séjour).
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Le permis de chasser.
- La validation du permis de chasser (année en cours ou année précédente) ou un certificat médical de moins de 3 mois attestant de la capacité à détenir une arme.

Quelles démarches sont à réaliser une fois le compte créé ?

A la création de son compte, le détenteur chasseur a directement accès à son râtelier numérique dans lequel il retrouve toutes les armes qu'il détient. Il est possible que tout ou partie de ses armes ne figurent pas obligatoirement dans son râtelier. Le détenteur doit alors les enregistrer lui-même dans son râtelier, il dispose d'un délai de 6 mois - à compter de la date de création de son compte - pour mettre à jour son râtelier.



Chasseurs

- Responsabilité Civile
- Dommages subis par les chiens (*option*)
- Accidents corporels (*option*)
- Multirisque fusil (*option*)

Associations

- Responsabilité Civile
- Accidents corporels des membres de l'association
- Protection Juridique
- Responsabilité Civile des Dirigeants

Contactez-nous

📞 05 34 45 51 45

✉️ contact@monassurancechasse.fr

CLC INTERNATIONAL ASSURANCES - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance. Siège social : Allée de Brazzaville - CS 70189 - 33882 Villenave d'Ornon cedex. SARL - Capital : 2 070 000 € - RCS Bordeaux 493 465 371. N° ORIAS : 07 005 912 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France. Réclamations : reclamation@diotsiaci-clc.com / CLC International Assurances - Service réclamation - CS 70189 - 33882 Villenave d'Ornon cedex. Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09. EUROPEA - SARL - Capital : 232 000 € - RCS Bordeaux 399 540 749 - SIREN 399540749 - N° ORIAS 07000612 (orias.fr). BANK SAS, CS 20524 - 31005 Toulouse cedex 6, distributeur de CLC INTERNATIONAL ASSURANCES est un courtier en assurances indépendant. N° ORIAS 07000988 - SIREN 538283847. Réclamations : CS 20524, 31005 Toulouse Cedex 6 ou par mail bank@bankassurances.com.

CHASSEUR, PRÉSIDENT D'ACCA ET ARMURIER : LA PASSION SOUS TOUTES SES FORMES !

Pouvoir concilier travail et loisir, c'est bien. Mais pouvoir vivre de sa passion, c'est l'idéal !

C'est ce que Fabien Parise a développé petit à petit tout au long de sa carrière. Aujourd'hui il a trouvé la bonne recette entre passion et vie professionnelle.

TRÈS JEUNE ET DÉJÀ ENGAGÉ

C'est aux côtés de son père que Fabien a découvert la chasse, une passion de père en fils depuis plusieurs générations. Tombé dedans tout petit, c'est très naturellement qu'après avoir suivi son protecteur durant de belles journées d'observations, il passe son permis accompagné dès l'âge de 15 ans.

A 16 ans, le permis en poche, c'est avec son épagneul qu'il arpente les terres de Castelmaurou tantôt à la recherche de petit gibier ou plus tard de grand gibier.

Très vite, Fabien a participé aux activités proposées par son ACCA, en contribuant activement aux actions bénévoles.... Et s'est ainsi qu'à 17 ans il s'est vu attribué la fonction de trésorier adjoint !

UN ENGAGEMENT SANS INTERRUPTION

En s'engageant, ce passionné a ainsi pu vivre sa passion au cœur de la chasse : l'administratif, la sécurité, les actions, la prévention, mais aussi les moments de convivialité ont su l'emmener vers la présidence de l'ACCA de Castelmaurou en 2021.

« Nous proposons plusieurs animations au sein de l'association : des repas chasseurs, une journée pêche suivie d'un moment convivial autour de la table ou encore la participation au forum des associations début septembre organisé par la mairie. Nous sommes dans un secteur péri-urbain et nous devons faire beaucoup de pédagogie. Nous avons prévu à l'automne une animation auprès des enfants du CLAE ».

Fabien est fier de la dynamique de l'ACCA et des acteurs territoriaux. Il nous précise que sur la commune, on comptabilise plus de 1 hectare de Jachère Faune Sauvage.

UN PARCOURS PROFESSIONNEL TRÈS CHASSE

Après un BTA puis un BTS gestion des milieux, notre passionné est passé par différentes armureries du département où il était en charge de la vente des armes, des munitions, et de tout l'équipement lié à la chasse.

Cette expérience acquise pendant 13 ans, et après la fermeture de son dernier employeur, l'a conduit à s'installer en créant sa propre armurerie. Ainsi début 2024, le magasin LA TANIÈRE a ouvert ses portes à l'Union (31), en périphérie de Toulouse.

Fabien Parise accueille les chasseurs dans son magasin où règne une ambiance familiale. Il propose tout ce qui est utile à la pratique de la chasse : les collier GPS, l'optique, les vêtements, et aussi la coutellerie, des armes et des munitions.



La proximité avec les clients permet de donner des conseils personnalisés, et c'est très apprécié des chasseurs !

Il a aussi un atelier de réparation, entretien et ciblage des armes.

« Le magasin me prends beaucoup de temps, mais j'arrive à chasser encore, avec mon épagneul du Langhaar, un chien multi-tâches, je peux goûter à ma passion au sein de l'ACCA ou avec des amis ».

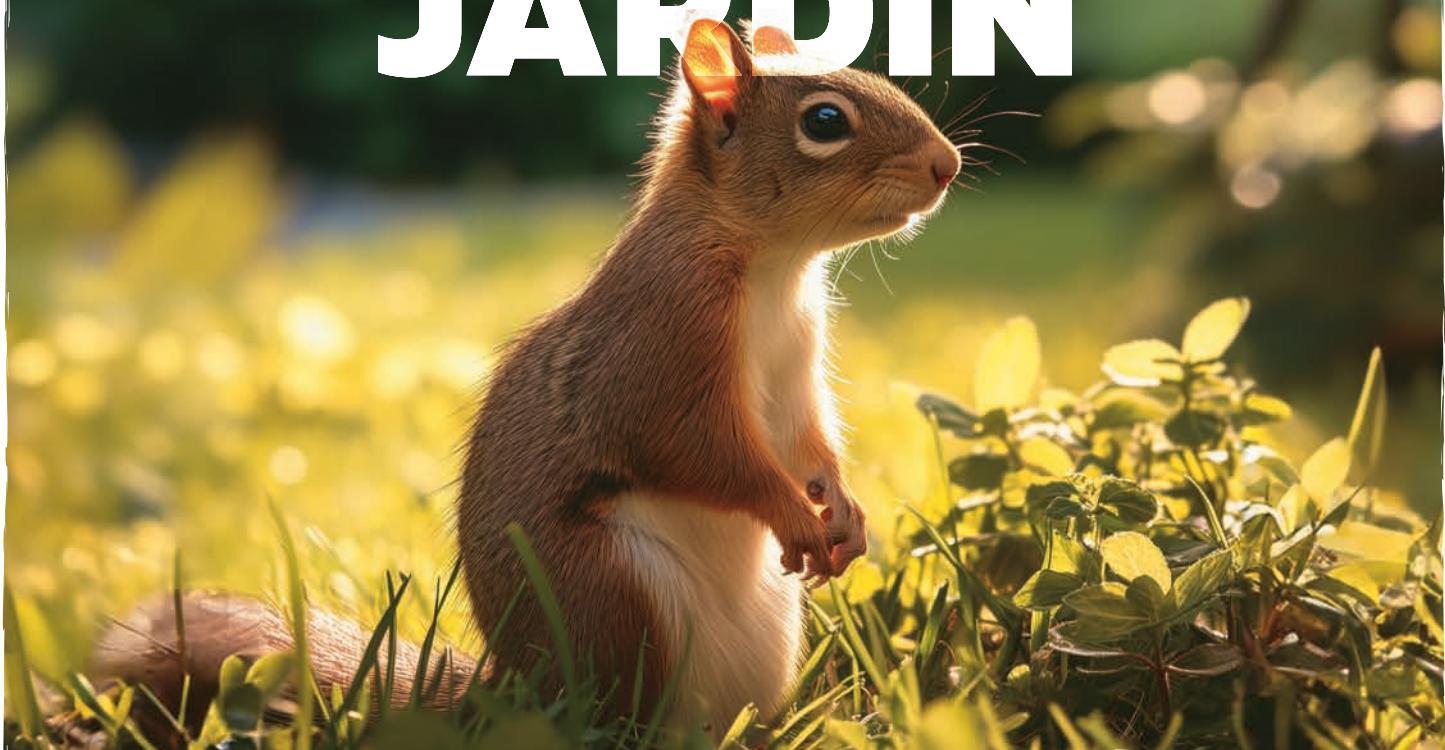
Tout nouveau mais déjà des ambitions d'évolution car Fabien a demandé son agrément pour les armes de la catégorie C et D.



Nous remercions Fabien, passionné de chasse, pour son accueil dans son magasin LA TANIÈRE et lui souhaitons une belle réussite et une bonne saison de chasse !

Protégeons notre nature

UNE ÉTINCELLE SUFFIT À BRÛLER TOUT UN JARDIN



Création/Photos : ©carcencielcreation.fr

Une campagne réalisée avec le soutien de :

